

100%
RÉNO

Le E-Magazine 100% PROS pour développer votre activité et faire de vos chantiers une réussite !

De la visite préalable à la fin du chantier : quelles sont les conditions à respecter pour pouvoir bénéficier des aides ?

K Avant les travaux

✓ Visite du chantier



- ☐ Effectuer une visite technique du bâtiment
- ☐ Identifier les points spécifiques à traiter (ex : éclairage encastré...)
- ☐ Remplir une fiche de pré-visite récapitulative dont un exemplaire pourra être remis à votre client

✓ Estimation des travaux



- ☐ Le devis doit présenter les points spécifiques à traiter, le nom et les caractéristiques de l'isolant (+ n° de certificat ACERMI)
- ☐ En comble et en plancher, le devis doit obligatoirement être signé 7 jours avant la date de début des travaux

Créez vos devis avec Tolteck



▶ Pendant les travaux

✓ Respecter les textes de référence

- ☐ DTU, CPT, Avis techniques



Téléchargez vos antisèches DTU



✓ Traiter les points spécifiques

- ☐ (ex : éclairage encastré...)

▶ Après les travaux

✓ Contrôle qualité



- ☐ S'assurer de la conformité du chantier (contrôles possibles)
- ☐ Mettre à jour l'attestation sur l'honneur relative aux CEE que vous devrez signer et faire signer à votre client bénéficiaire
- ☐ Remettre sa facture au client

✓ Fin du chantier



Vous proposez des travaux de qualité et à moindre coût pour vos clients !

Retrouvez les étapes chantier en vidéo



« Il faut commencer par lire les DTU, c'est la base. Ensuite il faut s'entourer et s'appuyer sur une communauté de professionnels qui peuvent partager leurs conseils, c'est important de ne pas rester seul ! Il existe aussi des services comme le configurateur Placodis de Placo® qui aide à choisir les solutions. »

Yoann Hémon, Yoann Hémon Plâtrerie, Morlaix (56)

Le mois dernier, Yoann recevait sa maquette Pastille Optima®, un grand merci à lui pour ses retours d'expérience !



Visionnez son témoignage

Focus sur ...
La solution Activ'Air®

Profitez des travaux d'isolation pour proposer à vos clients les gammes de plaques de plâtre Placo® apportant plus de confort.

Parce-que nous passons 85% de notre temps dans des espaces fermés, Placo® a décidé d'agir pour la qualité de l'air en créant Activ'Air®.

Découvrez Activ'Air®



Tout le monde en parle

Depuis le 1^{er} juillet 2021

Les propriétaires bailleurs peuvent déposer leurs dossiers pour les travaux éligibles à MaPrimeRénov' dont les devis ont été signés depuis le 1^{er} octobre 2020.

L'État a annoncé la mise en place d'un nouveau coup de pouce isolation jusqu'en 2022. Les barèmes de rémunération ont été revus de manière à ce que le client particulier conserve un reste à charge (fin du 1^{er}) pour qu'il soit plus attentif à la qualité des travaux qui lui est fournie.

Cadeau pour un bel été
Recevez gratuitement votre casquette ! *

Nous vous lançons un défi : Prenez-vous en photo avec votre casquette, sur vos chantiers ou en vacances et tagguez-nous @isover, @placo !

Nous serions ravis de mieux vous connaître 🍷

Je commande ma casquette



* Dans la limite des stocks disponibles



Donnez-nous votre avis !

Quels sujets almeriez-vous voir aborder dans le prochain numéro de 100% RÉNO ?

- ☐ Comment faire bénéficier mon client des bonus et des forfaits MaPrimeRénov' ?
- ☐ MaPrimeRénov' en copropriété, comment ça marche ?
- ☐ Autre ? La parole est à vous (commentaires, suggestions, retour d'expérience...)